

COMMUNE DE SATILLIEU**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
DU SAMEDI 26 AVRIL 2014

- **PRESENTS** : M. GIRAUD – Mme VERCASSON – MM GRANGE –
AUTERNAUD – CIBAUD – DELAVIS – DUMONT –
REYNAUD –
Mmes BAYLE – CHANTEPY – DESAINT – GAY –
OLAGNON – SONIER
- **ABSENTS EXCUSES** : M. P. SERVANTON – pouvoir à Mme M. VERCASSON
Mme N. FOMBONNE – pouvoir à M. M. DUMONT
M. J. PILI – pouvoir à M. M. AUTERNAUD
M. J. SCHWOB
Mme S. GIRAUD
- **SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Fabienne CHANTEPY
- **Assistait à la réunion** : Monsieur François BRIALON



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès verbal de la précédente réunion en date du Vendredi 11 Avril 2014. Il est approuvé à l'unanimité, sous réserve de l'intervention de Madame Catherine DESAINT qui fait observer que le montant des indemnités des adjoints au Maire ainsi que le montant de l'indemnité de la trésorière n'ont pas été indiqués dans les délibérations correspondantes. Monsieur le Marie confirme cet oubli tout en précisant que le montant de l'indemnité de gestion allouée à Madame la Trésorière est calculé en fonction du montant du budget communal. Cette rémunération s'est élevée à 639,44 € en 2013. Quant aux indemnités attribuées à chacun des trois adjoints, elle a été fixée à 1.748,92 € net par trimestre. Il y a lieu de noter que notre collectivité est autorisée à nommer cinq adjoints mais que pour des raisons d'économie, seuls trois élus assument ces fonctions. Néanmoins et très prochainement, il proposera de déléguer des fonctions en matière économique à deux conseillers municipaux.



► VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil de fixer les taux d'imposition qu'il serait nécessaire d'appliquer aux trois taxes locales pour l'année 2014 qui constituent la part essentielle des recettes du budget général de la commune. Il transmet aux élus un tableau récapitulatif où figurent les pourcentages décidés pour l'année 2013 ainsi qu'une simulation de ces taux avec les recettes prévisionnelles correspondantes pour l'année 2014. Après avis conforme de la Commission Municipale des Finances, lors de sa réunion en date du Mardi 22 Avril 2014, il suggère à l'assemblée de ne pas modifier les taux de ces contributions, ce qui donne les résultats suivants :

NATURE	PRODUIT FISCAL A RECOUVRER	TAUX
Taxe d'Habitation	113.460	6,00
Taxe Foncière bâti	183.029	14,09
Taxe Foncière non bâti	23.134	60,72
TOTAL	319.623	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve ces taux d'imposition qui seront applicables au titre de l'année 2014.

► VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire communique au Conseil le projet de budget primitif de la commune pour l'année 2014 qui a été avalisé par la Commission des Finances, lors de sa réunion en date du Mardi 22 Avril 2014. Il se présente comme suit :

A) – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) – LES DEPENSES

– Chapitre 011 – Charges à caractère général	270.400,00
– Chapitre 60 – Achats et variations de stocks	120.500,00
– Chapitre 61 – Services extérieurs	98.100,00
– Chapitre 62 – Autres services extérieurs	43.800,00
– Chapitre 63 – Impôts, taxes et versements assimilés	8.000,00
– Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	359.250,00
– Chapitre 63 – Impôts, taxes et versements assimilés	4.750,00
– Chapitre 64 – Charges de personnel	354.500,00
– Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	158.031,00
– Chapitre 66 – Charges financières	20.800,00
– Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	900,00
– Chapitre 022 – Dépenses imprévues	4.425,90
– Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	320.000,00
<u>TOTAL</u>	1.133.806,90

2°) – LES RECETTES

– Chapitre 042 Travaux en régie	20.000,00
---------------------------------	-----------

– Chapitre 013	Atténuation de charges	45.000,00
– Chapitre 70	Produit des domaines et ventes diverses	19.000,00
– Chapitre 73	Impôts et taxes	428.729,00
– Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	491.158,00
– Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	36.000,00
– Chapitre 77	Produits exceptionnels	5.000,00
– Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	90.999,90
– Chapitre 002	Résultat fonctionnement reporté (Lot. Val d'Ay)	-2.080,00
<u>TOTAL</u>		<u>1.133.806,90</u>

B) – SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) – LES DEPENSES

– Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	101.400,00
– Chapitre 165	Dépôts et cautionnements reçus	550,00
– Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5.000,00
– Chapitre 21	Immobilisations corporelles	147.100,00
– Chapitre 23	Immobilisations en cours	291.000,00
– Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20.000,00
– Chapitre 001	Déficit investissement reporté	292.071,76
– Chapitre 020	Dépenses imprévues	14.666,00
	Restes à réaliser Année 2013	260.032,78
<u>TOTAL</u>		<u>1.131.820,54</u>

2°) – LES RECETTES

– Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	396.496,72
- Article 10222	Fonds de Compensation de la T.V.A.	31.000,00
- Article 10223	Taxe Locale d'Équipement	3.000,00
- Article 10226	Taxe d'Aménagement	5.000,00
- Article 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	357.496,72
– Chapitre 021	Virement à la section de fonctionnement	320.000,00
– Chapitre 13	Subventions d'investissement	220.716,00
	Restes à réaliser Année 2013	194.607,82
<u>TOTAL</u>		<u>1.131.820,54</u>

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2014.

» VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de budget primitif annexe du service d'assainissement de la commune pour l'année 2014. Il est constitué par les données suivantes :

A) – SECTION DE FONCTIONNEMENT1°) – LES DEPENSES

- Chapitre 60	Achats et variations des stocks	1.200,00
- Chapitre 61	Services extérieurs	3.000,00
- Chapitre 62	Autres services extérieurs	5.500,00
- Chapitre 64	Charges de personnel	3.600,00
- Chapitre 65	Charges diverses de gestion courante	2.500,00
- Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	43.519,00
~ Article 022	Dépenses imprévues	21.889,43
~ Article 023	Virement à la section d'investissement	140.000,00
	<u>TOTAL :</u>	<u>221.208,43</u>

2°) – LES RECETTES

- Chapitre 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	52.000,00
- Chapitre 74	Subvention d'exploitation	10.000,00
- Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	27.513,00
~ Article 002	Excédent de fonctionnement	131.695,43
	<u>TOTAL :</u>	<u>221.208,43</u>

B) – SECTION D'INVESTISSEMENT1°) – LES DEPENSES

- Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	27.513,00
- Chapitre 23	Immobilisations en cours	270.000,00
~ Article 020	Dépenses imprévues	28.182,49
	Restes à réaliser année 2013	16.128,52
	<u>TOTAL :</u>	<u>341.824,01</u>

2°) – LES RECETTES

- Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	17.017,77
- Chapitre 13	Subventions d'investissement	119.000,00
- Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	43.519,00
~ Article 021	Virement section de fonctionnement	140.000,00
	Restes à réaliser année 2013	22.287,24
	<u>TOTAL :</u>	<u>341.824,01</u>

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil adopte le budget primitif annexe du service d'assainissement de la commune pour l'année 2014.

► VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DU FAURE POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif annexe de la Zone Artisanale du Faure qui est composé des éléments suivants :

A) – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) – <u>LES DEPENSES</u>		
- Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84.835,05
~ Article 002	Déficit de fonctionnement reporté	<u>300,00</u>
	<u>TOTAL :</u>	85.135,05
2°) – <u>LES RECETTES</u>		
- Chapitre 70	Ventes diverses	<u>85.135,05</u>
	<u>TOTAL :</u>	85.135,05

B) – SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) – <u>LES DEPENSES</u>		
- Article 001	Déficit d'investissement reporté	69.921,75
~ Article 020	Dépenses imprévues	<u>14.913,30</u>
	<u>TOTAL :</u>	84.835,05
2°) – <u>LES RECETTES</u>		
- Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	<u>84.835,05</u>
	<u>TOTAL :</u>	84.835,05

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil entérine le budget primitif annexe de la Zone Artisanale du Faure pour l'année 2014.

▶ DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DES FETES POUR LE REPAS DU TROISIEME AGE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une correspondance de Madame la Présidente du Comité des Fêtes en date du 5 Avril 2014, qui sollicite la participation de la commune pour le repas offert à toutes les personnes âgées de SATILLIEU, le Samedi 5 Avril 2014 à la salle des fêtes. Le coût total de cette manifestation s'élève à 2.349,50 €, selon le détail suivant :

- Restaurant :	1.849,50 €
- Animation musicale :	<u>500,00 €</u>
TOTAL :	2.349,50 €

Après délibération et à la majorité, le Conseil accepte d'allouer au Comité des Fêtes une subvention d'un montant de 900,00 € afin de contribuer aux frais du repas annuel des personnes du troisième âge de la commune. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574.

▶ DESIGNATION DES JURES D'ASSISES

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'obligation qui est faite par la loi de désigner les habitants de la commune qui pourraient être appelés à siéger en qualité de jurés à la Cour d'Assises du Département. Le tirage au sort réalisé à partir de la liste électorale par Madame Céline SONIER, benjamine de l'assemblée a donné les résultats suivants :

- Monsieur Bruno FORIEL ; 790, Côte de la Bergère
- Madame Frédérique REVIRAND ; 470, Chemin de Clot
- Monsieur Eloi MONTALAND ; 150, Rue du Bois du Faure
- Madame Sandrine DEFOUR ; 574, Rue de la Bergère – Cité B
- Monsieur Rémi DEYGAS ; 60, Les Grandes Faugères le Haut
- Mademoiselle Marion ALLARD ; 925, Rue Jean Moulin

Après délibération, le Conseil avale la nomination des personnes sus-indiquées, dont la liste sera officiellement communiquée à Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de PRIVAS.

► **CONVENTION DE SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES**

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler la convention qui lie notre collectivité au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche pour la dispense des cours d'éducation musicale aux élèves des deux écoles primaires de la commune. Cet enseignement est prodigué à l'occasion de quinze séances par établissement, par classe et par an à concurrence de six heures par semaine pour les deux écoles. Le coût total de ces prestations pour l'année scolaire 2014/2015 qui s'élève à 5.628,00 € se répartit de la façon suivante :

- Conseil Général :	1.900,00 €
- Commune :	3.728,00 €
- TOTAL :	<u>5.628,00 €</u>

Après délibération, le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec l'E.D.M.D.A. La dépense correspondante à la participation communale sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6554.

► **PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2014**

Monsieur le Maire annonce au Conseil le programme prévisionnel des travaux de voirie à réaliser au titre de l'année 2014, dans le cadre du marché de la Communauté de Communes du Val d'Ay, qui a été approuvé par la Commission des Travaux lors de sa réunion en date du Jeudi 17 Avril 2014. Il transmet à l'assemblée un état récapitulatif de cette opération, dont le coût s'élève à 43.437,90 € H.T. soit 52.125,48 € T.T.C., selon le détail suivant :

DESIGNATION	TECHNIQUE	COUT T.T.C.
Chemin du Bouchas	BI-COUCHE	17.835,16 €

Surlargeur du chemin des Blaches	BI-COUCHE	13.822,82 €
Surlargeur du chemin de la Garenne	Bi-COUCHE	20.467,50 €
TOTAL T.T.C.		52.125,48 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil donne son accord pour l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 238.

► **REPLACEMENT DES QUATRE PNEUS DU TRACTEUR DU SERVICE DE VOIRIE**

Monsieur le Maire avise le Conseil de la nécessité à faire procéder au remplacement des quatre pneus qui équipe le tracteur du service municipal de voirie :

~ Deux fournisseurs ont été consultés :

- Ets EUROMASTER ; COUT : 2.745,36 €T.T.C.
- Ets JAMET PNEUS ; COUT : 3.287,20 €T.T.C.

Après délibération, le Conseil décide de faire remplacer les pneus du tracteur par les Ets EUROMASTER pour un coût de 2.745,36 € T.T.C. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 61551.

► **ACHAT DE MATERIEL POUR LE SERVICE DE VOIRIE**

Monsieur le Maire évoque au Conseil la demande d'acquisition de matériel exprimée par les employés du service de voirie. En effet, il y aurait lieu d'acheter un escabeau, une visseuse ainsi que quatre barrières pliantes de protection des ouvrages à réparer sur les voies publiques, pour un coût total de 707,96 € T.T.C., comprenant les tarifs suivants :

- Un escabeau – Ets CHAUSSON; Coût : 166,68 € T.T.C.
- Une visseuse – Ets SAMSE. Coût : 287,00 € T.T.C.
- Quatre barrières – Ets CHARPAIL ; Cout : 254,28 € T.T.C.
- TOTAL : 707,96 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil autorise l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

► **PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT AU QUARTIER DE PETIT BEL AIR**

Monsieur le Maire préconise au Conseil de réaliser une extension du réseau public d'assainissement au quartier de Petit Bel Air. En effet, la maison implantée à cet

endroit est seulement distante de cent cinquante mètres environ du réseau qui dessert le secteur des Calamandrières.

- L'entreprise DUCOIN propose ses services pour un coût de 7.475,46 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil est favorable à l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget annexe d'assainissement de la commune, section investissement, compte 2315.

▶ **AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS CNRACL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 4 février 2011, il avait décidé de conclure une convention avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche tendant à ce que cette instance apporte, contre rémunération, son soutien et son expertise dans l'établissement et la vérification des dossiers CNRACL. Cette convention arrivant à échéance, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, dans l'attente d'un nouvel accord avec le Centre de Gestion, de proroger cet engagement, sans modification des conditions tarifaires, jusqu'au 31 décembre 2014 au plus tard.

Après délibération, le Conseil mandate Monsieur le Maire pour signer l'avenant prorogeant la convention avec le Centre de Gestion pour son intervention dans le traitement des dossiers CNRACL que la commune serait amenée à traiter. Les dépenses correspondantes à cette mission seront imputées au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6488.

▶ **AVENANT N° 4 AU CONTRAT GENERAL D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur le fait que la cotisation du contrat général d'assurance responsabilité civile qui couvre notre collectivité est calculée en fonction de la masse salariale déclarée chaque année. En conséquence et étant donné la variation de la somme des salaires déclarée pour l'année 2013, notre collectivité doit bénéficier de la part de la SMACL d'un remboursement de cotisation de 104,53 €.

Après délibération, le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant N° 4 au contrat général d'assurance responsabilité civile à intervenir avec la SMACL.

▶ **PROJET DE MISE EN CONFORMITE DES ARRETS DE CARS DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

1°) – **Approbation du projet**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une correspondance du service des transports du Conseil Général en date du 17 Mars 2014 qui récapitule l'ensemble des travaux à réaliser afin de mettre en conformité les arrêts de cars de transports

scolaires existant sur la commune avec les règles de sécurité routière. Cette opération de mise aux normes est évaluée à 23.947,05 € H.T. soit 28.736,46 € T.T.C., selon le détail suivant :

- Génie Civil :	22.965,06 €
- Fournitures :	4.451,40 €
- Traçage :	1.320,00 €
TOTAL :	<u>28.736,46 € T.T.C.</u>

Après délibération, le Conseil approuve le projet de mise en conformité avec les règles de sécurité routière de tous les arrêts de cars de transports scolaires de la commune. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2315.

2°) – Plan de financement prévisionnel de l'opération

Monsieur le Maire soumet au Conseil le plan de financement prévisionnel concernant le projet de mise en conformité aux règles de sécurité routière de tous les arrêts de cars de transports scolaires de la commune dont le coût s'élève à 23.947,05 € H.T. soit 28.736,46 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil adopte le plan de financement prévisionnel relatif à ce programme de travaux.

3°) – Demande de subvention au Département

Monsieur le Maire suggère au Conseil de demander la participation du Conseil Général, sous forme de subvention, afin d'assurer le financement complémentaire du projet de mise en conformité des arrêts de cars de transports scolaires avec les règles de sécurité routière.

Après délibération, le Conseil dispose de solliciter l'aide du Département afin de mener à bien cette indispensable opération.

► PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT AUX QUARTIERS DE SERMAILLES ET DE TISSERON

1°) – Résultats de la consultation des entreprises

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les résultats de la consultation des entreprises relative au projet d'extension du réseau public d'assainissement collectif aux quartiers de Sermailles et de Tisseron. Il communique aux élus un état des propositions constatées et le choix opéré par la Commission Municipale d'Appel d'Offres, lors de ses réunions en dates des 15 et 25 Avril 2014, qui récapitule la liste des entreprises ayant présenté leurs devis par rapport au descriptif technique de ces travaux.

~ Estimation : 152.000,00 € H.T. soit 182.400,00 € T.T.C.

	ENTREPRISES	COUT T.T.C.	DECISIONS
Après	- Ets SOGEA	127.190,22 €	Non retenue
	- Ets RAMPA	172.162,80 €	Non retenue
	- Ets MOUNARD TP	102.048,60 €	Non retenue
	- Ets GRUAT TP	108.993,72 €	Non retenue
	- Ets BOUCHARDON Frères	83.200,80 €	Non retenue
	- Ets SDRTP	137.438,40 €	Non retenue
	- Ets CHOLTON	191.779,80 €	Non retenue
	- Ets RHONE-ALPES TP	141.865,20 €	Non retenue
	- Ets FAURIE SAS	189.184,20 €	Non retenue
	- Ets DUCOIN TP	105.556,08 €	Retenue
	- Ets ROUX CABRERO	106.051,20 €	Non retenue

délibération, le Conseil prend acte de ces suggestions et conformément à la décision de la Commission Municipale d'Appel d'Offres du Vendredi 25 Avril 2014, il décide de confier ces travaux aux Ets DUCOIN TP pour un coût de 105.556,08 € T.T.C.

2°) – Marché de travaux avec l'entreprise adjudicataire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que c'est l'entreprise DUCOIN TP de SAINT-ROMAIN D'AY qui a été déclarée adjudicataire pour réaliser les travaux d'extension du réseau public d'assainissement collectif aux quartiers de Sermailles et de Tisseron pour un coût de 87.963,40. € H.T. soit 105.556,08 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le marché à procédure adaptée à intervenir avec la Société DUCOIN TP La dépense sera imputée au budget annexe d'assainissement de la commune, section investissement, compte 2315.

3°) – Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Equipe ment de l'Ardèche

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Equipe ment de l'Ardèche pour mener à bien le projet d'extension du réseau public d'assainissement collectif aux quartiers de Sermailles et de Tisseron. Cet établissement public peut assurer cette mission aux conditions suivantes :

- Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet d'extension du réseau d'assainissement aux quartiers de Sermailles et de Tisseron.
- Date d'effet : A la date de signature de la convention
- Durée : Expiration à l'extinction des délais de garantie du parfait achèvement

- Coût objectif des travaux : 152.000,00 € H.T.
- Taux de rémunération : Forfaitaire
- Montant des honoraires : 7.533,60 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil accepte de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération au SDEA et il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir. La dépense correspondante aux honoraires sera imputée au budget annexe de l'assainissement, section investissement, compte 2315.

4°) – Choix du bureau de contrôle de l'étanchéité du réseau

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur l'obligation légale qui est faite aux collectivités de faire procéder par un cabinet d'études agréé au contrôle de l'étanchéité des canalisations des réseaux publics d'assainissement collectif qui doivent être mis en service. C'est la raison pour laquelle, il demande à l'assemblée de désigner le cabinet d'expertise qui sera chargé de réaliser ces prestations sur les futures antennes qui doivent être créées à l'occasion des travaux d'extension du réseau d'eaux usées aux quartiers de Sermailles et de Tisseron.

~ Trois cabinets de contrôle ont établi un devis

BUREAUX	COUT T.T.C.
Ets TECHNI-VISION	5.847,60 €
Ets SRA-SAVAC	4.264,80 €
Ets ADTEC	4.807,20 €

Après délibération, le Conseil décide de confier cette mission aux Ets SRA-SAVAC pour un coût de 4.264,80 € T.T.C. Cette dépense sera imputée au budget annexe d'assainissement de la commune, section investissement, compte 2315.

▶ RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GERANCE DU TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL

1°) – Résultats de la consultation

Monsieur le Maire annonce au conseil les résultats de la consultation concernant le renouvellement du contrat de gérance du Terrain de Camping Municipal qui arrive à échéance le 11 Mai 2014. Il transmet aux élus un état des propositions constatées par la Commission Municipale d'Appel d'Offres, lors de sa réunion en date du Vendredi 25 Avril 2014 qui récapitule la liste des candidats ayant soumissionné.

NOMS - PRENOMS	ADRESSES	NOTES	DECISIONS
DELMAS Josiane	Grangeon	20/20	Retenue
JOLI Amandine	Rue de la Bergère	15/20	Non retenue

Après délibération et à la majorité, le Conseil prend note de ces offres de service et conformément à la décision de la Commission Municipale d'Appel d'Offres, il dispose de confier la gérance du terrain de camping municipal de Grangeon à Madame Josiane DELMAS.

2°) – Contrat de gérance avec la personne adjudicataire

Monsieur le Maire stipule au Conseil que c'est Madame Josiane DELMAS de SATILLIEU qui a été déclarée adjudicataire du contrat de gérance du Terrain de Camping Municipal de Grangeon, selon les conditions principales suivantes :

- Objet : Exploitation du terrain de camping, des cinq chalets et du bar du plan d'eau
- Date d'effet : Le 12 Mai 2014
- Durée : Six années
- Conditions particulières : Prise de possession en l'état actuel des lieux. Taille des haies et tonte des emplacements à la charge de la gérante.
- Délai de résiliation : Six mois pour le preneur avant les échéances annuelles de ce contrat
- Renouvellement : Le contrat ne peut pas faire l'objet d'un avenant pour renouvellement ou prolongation de la durée
- Loyer : 5.000,00 € par an à compter du 12 Mai 2014
- Révision du loyer : A la date du 1^{er} Janvier 2018 par voie d'avenant au vu du bilan d'exploitation de la saison écoulée

Après délibération et à la majorité, le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat de gérance du Terrain de Camping Municipal à intervenir avec Madame Josiane DELMAS aux conditions sus-indiquées. La recette correspondante au montant du loyer annuel sera affectée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 70388.

► PROJET DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (TRANCHE PRELIMINAIRE)

1°) – Colmatage du regard sous la passerelle des Gauds

Monsieur le Maire rend compte au Conseil du fait que le regard de la canalisation de transfert du réseau public d'assainissement collectif situé sous la passerelle des Gauds est entièrement dégradée et ne garantit plus l'étanchéité de l'écoulement des eaux usées qui se déversent dans la rivière le Malpertuis. En conséquence, il serait urgent de faire procéder à la réfection complète de cet ouvrage.

~ L'entreprise DUCOIN peut intervenir pour un coût de 1.257,60 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil donne son accord pour l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget annexe d'assainissement de la Commune, section investissement, compte 2315.

2°) – Remplacement d'une partie de la canalisation sous le pont du Nant

Monsieur le Maire apprend au Conseil qu'un technicien du SIVOM de l'AY-OZON a détecté une fuite sur la canalisation du réseau public d'assainissement qui passe en aérien et en encorbellement sous le parapet du pont du Nant situé au centre du village. Afin de ne pas laisser perdurer un risque de pollution des eaux de la rivière, il serait urgent de faire rechercher l'emplacement de cette défaillance et de remplacer la section de canalisation qui s'avère défectueuse.

~ L'Entreprise DUCOIN propose ses services pour un coût de 1.698,00 € T.T.C.
Après délibération, le conseil est favorable à l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget annexe d'assainissement de la Commune, section investissement, compte 2315.



POUR INFORMATION

- ♦ Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commémoration de la fête de la victoire aura lieu le Jeudi 8 Mai 2014. Rendez-vous est pris ce jour-là à 11 heures devant le Bureau d'Accueil Touristique, point de départ du défilé.
- ♦ La visite des bâtiments communaux avec les élus aura lieu le Vendredi 2 Mai 2014, rendez-vous est pris ce jour là à 8H 30 devant la Mairie.
- ♦ Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer plusieurs dates de réunions
 - Une réunion du Conseil avec tout le personnel communal qui aura lieu le Vendredi 16 Mai 2014 à 18 Heures en Mairie.
 - Une réunion de la commission de rédaction du bulletin d'informations communales est fixée le Lundi 12 Mai 2014 à 18 Heures en Mairie.
 - La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 20 Juin 2014 à 20 H 30 en Mairie

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion de présentation de la phase 2 de l'étude sur le terrain de camping est prévu dans les locaux déconcentrés de la Région à une date qui reste à définir.

Bonne note est prise de toutes ces dates.



~ La parole est laissée aux Conseillers Municipaux :

- Madame Arlette GAY attire l'attention des élus sur l'état de vétusté de l'aire de jeux du square René CASSIN pourtant très fréquentée par les familles.

Monsieur le Maire lui indique qu'un projet de réhabilitation de cet espace ludique est en cours d'étude, il prendra aussi en compte celui de la place des Gauds. Toutefois, de tels aménagements représentent une dépense très importante étant donné qu'ils ne sont pas subventionnés. Il en est de même pour la maintenance et le contrôle technique annuel de ces équipements



~ **La parole est laissée au public :**

- Madame Annie VALLON-DESMARTIN signale à l'assemblée qu'elle est membre de la Commission Tourisme de la Communauté de Communes du Val d'Ay et qu'elle est parfaitement disposée à travailler avec la commission communale chargée de ce domaine qu'elle est prête à intégrer. Bonne note est prise de cette proposition qui sera prochainement prise en compte dans le cadre d'une extension des commissions à des membres extra-municipaux



- ~ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20 minutes

